Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501893-20251217-2025_80_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2025 – 80 - 03** - Séance 17 décembre 2025

En exercice : **20**

Présents : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **9 décembre 2025**

Date de l'affichage : **9 décembre 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le **mercredi dix-sept décembre** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Dominique RICHARD, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Caroline GAVARD,

Excusés : Jean-Yves QUÉLENNEC, (pouv à C. Davard), Aurélie de la MOTTE ROUGE

Absents : Anne-Sophie DESMOTS, Léonce GUIÉNO, Sylvain ROBERT, Jérôme MARQUET

Secrétaire de séance : Stéphane GUILLOU

DISPOSITIF ECODATA – CONVENTION HEBERGEMENTS PUBLIC.

Dans le cadre de sa stratégie de développement numérique, Rennes Métropole œuvre à améliorer sa valorisation des données publiques et leur utilisation au service de l'intérêt général.

À cet égard, Rennes Métropole développe son Réseau de communications électroniques hertzien de type Low Range Wide Arena Network (LoRa) dont la mise en place a démarré en juillet 2017, désormais appelé ÉCODATA.

Ce Réseau a ainsi pour objet de fournir de la connectivité hertzienne entre les Capteurs des sites de l'utilisateur et de remonter les données des sites jusqu'à un serveur de données « métier ».

Rennes Métropole souhaite désormais industrialiser son Réseau ÉCODATA en optimisant sa couverture radio sur l'ensemble du territoire métropolitain, en renforçant l'intégration des

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501893-20251217-2025_80_03-DE

capteurs et en s'assurant d'une restitution qualitative de données collectées pour garantir un pilotage efficace des politiques publiques cibles.
Il lui est donc indispensable de renforcer ses infrastructures et ses services d'exploitation, notamment en procédant à l'installation de nouvelles Antennes sur les territoires des communes.

La présente Convention a ainsi pour objet d'autoriser Rennes Métropole à occuper temporairement le domaine de l'Hébergeur et de déterminer les conditions d'installation desdites Antennes.

Les présentes Annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de contradiction entre les termes de la Convention et ceux d'une Annexe, les termes de la Convention prévalent.

Le coût du dispositif s'élève à 1500€ pour la commune de Montgermont (tarif des communes entre 2 500 habitants et 5 000 habitants).

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine communal pour le déploiement du Réseau ÉCODATA et ses annexes.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Stéphane GUILLOU

Le Maire

Laurent PRIZÉ